

## Procès-verbal n°25 de la réunion du C.S.E du 20 septembre 2021

Présidence : Monsieur Laurent GAZAGNES, Directeur Général  
Madame Elodie CHARTIER, Responsable RH

Membres élus du personnel présents :

Madame Vanessa ANDRADE, Responsable Pôle Direction Commerciale  
Monsieur Alain LUISIN, Magasinier  
Monsieur Frank NEUDORFF, Maquettiste  
Madame Magali TRANNOY, Responsable Administrative et Financière  
Madame Marie-Sophie OLSEM, Responsable de la Coordination du Service Technique

La séance est ouverte par la Présidence à 13h30

**Sujets inscrits à l'ordre du jour :**

### **I. Santé, la Sécurité et les Conditions de travail (SSCT) :**

#### **Point 1 : Suivi des actions réalisées depuis la dernière réunion du CSE et mise à jour du DUER en conséquence**

1/) La démarche d'évaluation du risque chimique a été initiée :

Faisant suite à la réunion CSE du 31/05/2021, M. LUDWIG, Technicien Hygiène-Sécurité-Environnement du Service aux Entreprises pour la Santé au Travail a rendu son rapport d'analyse, il a été remis ce jour au CSE. Afin que les personnes intervenant dans la Santé et Sécurité au Travail s'approprient le document et connaissent les démarches restant à effectuer, il a été proposé d'organiser une réunion de travail à distance avec ce dernier, de préférence le matin d'une prochaine réunion CSE, de manière à ce que le plan d'actions défini soit présenté au plus tôt.

2) L'évaluation des risques professionnels (Espace maquette – salons – formation) a été réalisée le 30/03/2021 dernier par le CSE.

*Extrait réunion CSE du 31/05/2021 :*

L'évaluation des risques professionnels du DUER pour les espaces Formation –Salons et Maquettes a été effectuée, le 30/03/2021 dernier par trois des membres du CSE. Ces derniers étant tous absents excusés le jour de la réunion, nous reportons par conséquent l'identification des mesures prioritaires à la prochaine réunion CSE.

Ce point « reporté » a donc été abordé lors de cette réunion CSE de rentrée. Les membres présents ne sachant plus vraiment les modifications apportées, il a été convenu qu'Elodie reprenne le document puisqu'elle doit y apporter des évolutions relatives aux activités liées à la formation « stages pros » et aux salons. L'ensemble sera présenté lors d'une prochaine réunion CSE.

*NB : Le CSE avait pour objectif cette année de revoir et de ré-évaluer tous les risques du DUER (cf. le plan de prévention 2021). A cette date, seules les activités réalisées dans les bâtiments administratifs n'ont pas encore été revus.*

### 3) Bilan de l'exercice d'évacuation d'incendie réalisé le 20/07/2021

L'exercice d'évacuation incendie concernait le bâtiment 2 (services ADV, Technique- BKTT, IT et prescription (cf. PJ). Les acteurs de l'évacuation ont noté les observations suivantes :

Absence du responsable de l'actu à ce moment.  
- Personne n'a pensé à donner le signal d'alarme à la prescription  
- Personne n'a pensé à couper gaz / élec  
- Tous le monde ne savait pas où se trouve le point de rassemblement.  
i affiche. Penser à renseigner le registre de sécurité.

Celles-ci démontrent un manque de connaissance des consignes relatives à l'évacuation incendie malgré les actions déjà mises en place (*explication du livret d'évacuation à l'embauche, exercice d'évacuation incendie réalisés a minima 1 fois par an par bâtiment, débriefing avec les salariés à l'issue afin de les sensibiliser au risque incendie, formation des acteurs de l'évacuation incendie, ...*). Le phénomène est probablement accentué en raison de l'absence des acteurs de l'évacuation incendie qui étaient en télétravail ce jour-là.

Après discussion, nos conclusions (CSE, Direction, RH) sont les suivantes : Il apparait comme essentiel que chacun connaisse le signal et les procédures d'évacuation. Par conséquent, les exercices d'évacuation vont être multipliés par deux afin que chacun acquière les réflexes et automatismes face au danger. Le service RH va également organiser sur le dernier trimestre, des formations à l'exercice d'évacuation incendie pour tous les collaborateurs du siège. De plus, une formation « interne » est également prévue dans les mois à venir pour les Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) afin de les impliquer davantage sur le sujet.

### Point 2 : Mise à jour du plan de prévention Covid\_19 et rappel des consignes sanitaires

Rappel des évolutions du plan de prévention V7 qui comprend les différentes mises à jour des consignes sanitaires depuis juin 2021 (vous pourrez prendre connaissance du détail des points cités ci-dessous lors de la publication de cette version).

- Mise à jour des consignes liées aux déplacements professionnels en raison de l'évolution des consignes sanitaires au 20/06/2021 (+ particularités pour celles et ceux se rendant en Corse) ;
- Depuis le 30/06/2021, la limitation de 6 personnes par table et des deux mètres entre chaque salarié n'est plus en vigueur dans les espaces de restauration collective. Par conséquent, les tables ont été redispesées avant les congés d'été. Il est par ailleurs rappelé que celles et ceux qui souhaitent s'isoler en ont toujours la possibilité, soit en décalant leur pause déjeuner, soit en la prenant à leur poste de travail ;
- La définition des personnes dites « cas contacts » a évolué au 22/07/2021 pour prendre en compte leur statut vaccinal ;
- Information et consultation sur le "pass sanitaire" qui est obligatoire et s'applique notamment aux personnes se rendant sur les foires et les salons professionnels depuis le 09/08/2021 ;
  - Avis du CSE : les membres du CSE notent que le pass devient obligatoire pour ces évènements.
- Problème de garde d'enfant : depuis le 03/09/2021 une distinction est à noter entre celles et ceux contraints de garder à domicile leur enfant parce qu'il est malade de la Covid, avec celles et ceux contraints par une fermeture de classe ou parce que leur enfant est identifié comme étant un « cas contact » ;
- Retour au télétravail dit « régulier » pour cette rentrée, soit 2 à 3 jours par semaine, organisé par roulement de sorte que les équipes se voient par 2 ou 3 personnes (collaborateur/collaborateur et/ou collaborateur/manager) (cf. PV du CSE n°18).
- Organiser les stages « pros » à Villeneuve sur Verberie est de nouveau possible. Les consignes sanitaires ont été présentées et expliquées lors de la réunion commerciale du 14/09/2021 par la Direction Technique.

## II. Comité Social et Economique (CSE) :

### 1. Point sur la situation du chiffre d'affaires de l'entreprise à fin août 2021

A fin août 2021, le CA cumulé est d'un montant de 29,060 M€ ce qui correspond à une progression de + 7,5 M€ par rapport à 2020 et + 5,6 M€ par rapport à 2019 qui est l'année de référence. Avant la fin du mois de septembre nous devrions avoir atteint le chiffre de l'an dernier, et à fin octobre, nous devrions avoir atteint le chiffre de fin 2019. La projection à fin 2021 est à 38,6 M€. Nous sortons de cette crise plus forts qu'avant.

### 2. L'adoption de la carte APETIZ (intervention de Magali Trannoy)

A fin février, 19 personnes étaient indécises quant à l'utilisation de la carte APETIZ. A fin août, seules 3 personnes avaient exprimé le souhait de conserver des titres restaurant (TR) au format papier, ayant du mal à utiliser l'intégralité du montant sur leur carte. Au vu de ces résultats, la Direction décide de ne garder que la carte APETIZ, et de laisser la possibilité d'une renonciation totale ou partielle (avec dans ce cas un forfait de 10 TR par mois) à ceux qui le souhaitent et qui ont du mal à tout utiliser.

Une information dans ce sens sera adressée à l'ensemble du personnel sédentaire par Magali.

## III. Questions des membres du CSE :

**Q1 :** La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (PEPA) ayant été reconduite par le gouvernement, est-il possible de connaître les intentions de la Direction à ce sujet ? Avec nos remerciements

A peine les textes sortis que la question est déjà posée... Nous rassurons la(les) personne(s) à l'origine de celle-ci sur les capacités de la Direction et des RH à se tenir informés de ce type d'actualité !

Réponse de Laurent GAZAGNES :

La prime variable est désormais généralisée à tous. C'est ce variable, basé sur la contribution mesurable de chacun(e), qui vise à reconnaître les efforts de tou(te)s et non une prime type PEPA qui bénéficie à tout le monde sans distinction, déconnectée des objectifs de chacun, comme un « cadeau » du gouvernement qu'il nous revient de payer. Par ailleurs, la prime Macron est limitée en terme de distribution et n'est pas le reflet de la reconnaissance du travail de chacun(e). La réponse est donc NON.

**Q2 :** Suite à l'enlèvement du distributeur de boissons chaudes (chocolats chauds, thés, soupes chaudes, ...) en début d'année, est-ce qu'une solution a été trouvée pour remplacer celui-ci avant l'arrivée de l'hiver ? Merci pour votre réponse :)

Magali TRANNOY rappelle que nous n'avons plus la machine car nous n'avons pas suffisamment de débit et ce, même avant la mise en place du télétravail. Il est donc illusoire de penser que nous puissions avoir une machine mise à disposition par un autre prestataire. Par conséquent, il a été convenu avec la Direction de privilégier l'achat de machines par l'entreprise (de préférence une par bâtiment), en tenant compte du prix des consommables d'après le budget initial (40 cts/personne et par jour).

L'étude comparative des différentes solutions répondant à nos critères a été confiée à Nathalie ROMEIRO. A suivre donc...

**Q3** : l'entreprise fermera-t-elle le 24/12 après-midi ? Dans l'affirmative, cette demi-journée sera-t-elle de nouveau « offerte » aux personnes qui travailleront ce matin-là ?

Le cas échéant, qu'en sera-t-il pour les personnes en horaire d'équipe, pourront-elles repasser de journée à cette date ?

Réponse de la Direction :

Comme les années précédentes, la Direction est d'accord pour offrir l'après-midi à celles et ceux de « permanence » cette journée-là.

Pour ce qui est de l'horaire de fin de journée, nous nous calerons probablement sur celui de la logistique. Nous attendons de savoir si les transporteurs ont la possibilité de passer plus tôt afin de statuer sur l'horaire de fermeture de l'entreprise qui serait compris entre 13h et 15h selon ce critère. A faire confirmer auprès de Matthieu MARCK.

Concernant le passage en horaire de journée pour les personnes d'équipe. Si l'équipe est d'accord alors pourquoi pas ! Les managers devront juste veiller à ce que l'équipe d'après-midi cette semaine-là ait un temps de repos de 11h minimum.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été discutés, la séance est levée à 15h40.